

COUR D'ASSISES DES ARDENNES

1989 - 1993

1691W 859 - 918

Le présent instrument de recherche est une reprise d'un travail de classement et d'analyse réalisé en 2015 par Vincent FAY. Il a été revu et actualisé du point de vue de la description archivistique.

Établi par Vincent FAY, assistant de conservation du patrimoine
sous la direction de Frédérique LAVERRIERE, attachée territoriale

Charleville-Mézières

2026

Présentation générale du fonds

Identification :

Référence	1691W 859 - 918
Intitulé	Cour d'assises des Ardennes
Dates extrêmes globales	1989-1993
Niveau de description	Sous-fonds
Importance matérielle	60 articles, 60 boites, 6 mètres linéaires.

Contexte :

Nom du producteur	France. Cour d'assises (Charleville-Mézières, Ardennes)
Histoire administrative du producteur	Des tribunaux criminels sont mis en place à la Révolution française avec des magistrats choisis au sein du tribunal de district et un jury criminel composé de citoyens. Les tribunaux criminels prennent le nom de cour d'assises avec la loi du 20 avril 1810 relative à l'organisation de l'ordre judiciaire et l'administration de la justice. Avant la loi du 25 novembre 1941 le jury décide seul de la culpabilité et les magistrats de la peine. Depuis, l'ensemble de la cour d'assises prend la décision. La loi n° 2000-516 du 15 juin 2000 renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes introduit la cour d'assises d'appel prévoyant ainsi la possibilité d'appel des verdicts émis par la cour d'assises.
Historique de la conservation des documents	Les archives étaient conservées dans les locaux dédiés à l'archivage du tribunal de grande instance.
Modalités et date d'entrée	Versements des 19, 20, 26 et 27 mai 2014.

Contenu et structure :

Présentation du contenu	Le versement consiste en un ensemble de dossiers de procédure de la Cour d'assises des Ardennes.
Tris, éliminations réalisées	Le service versant a effectué le tri selon l'instruction DPACI/RES/2009/015 et Justice NOR JUSB0915199C du 30 juin 2009.
Accroissements	Sans objet
Mode de classement	Le classement a été réalisé par ordre chronologique.

Conditions d'accès et d'utilisation :

Conditions d'accès	Ces documents sont des archives publiques. À ce titre leur communicabilité est régie par le Code du patrimoine (art. L. 213-1 à L. 213-8).
Conditions de reproduction et de réutilisation	Les conditions de reproduction et de réutilisation sont régies par le règlement de la salle de lecture des Archives départementales des Ardennes et par la licence ouverte votée par le Conseil départemental.
Langue et écriture des documents	Français
Caractéristiques matérielles et contraintes techniques	Sans objet
Instruments de recherche	Le présent instrument de recherche est une reprise d'un travail de classement et d'analyse réalisé en 2015 par Vincent FAY. Il a été revu et actualisé du point de vue de la description archivistique.

Sources complémentaires :

Existence et lieu de conservation des originaux	Sans objet
Existence et lieu de conservation de copies	Sans objet
Sources complémentaires dans le service des archives et hors service	Les sources complémentaires sont disponibles sur le formulaire de recherche du portail des Archives départementales des Ardennes et dans les instruments de recherche de la salle de lecture.
Bibliographie	Les sources documentaires sont disponibles sur le formulaire de recherche du portail des Archives départementales des Ardennes et dans les instruments de recherche de la salle de lecture.

Contrôle de la description :

Notes de l'archiviste	Vincent FAY
Règles ou conventions	Norme générale et internationale de description archivistique (ISAD-G) publiée par le Conseil international des archives en 1994, 2e édition en 1999.
Date de la notice	27 août 2020

COUR D'ASSISES DES ARDENNES

1691W 859 - 918	Dossiers de procédure : procès-verbaux, minutes de décisions, correspondance [classement par date d'audience].	1989-1993
1691W 859 - 871	Année 1989.	1989
1691W 859		14 mars 1989
1691W 860		15 mars 1989
1691W 861		16 mars 1989
1691W 862		17 mars 1989
1691W 863		21 mars 1989
1691W 864		21 mars 1989
1691W 865		20 juin 1989
1691W 866		21 juin 1989
1691W 867		22 juin 1989
1691W 868		11 décembre 1989
1691W 869		12 décembre 1989
1691W 870		13 décembre 1989
1691W 871		14 décembre 1989
1691W 872 - 880	Année 1990.	1990
1691W 872		14 mai 1990

COUR D'ASSISES DES ARDENNES

1691W 873		15 mai 1990
1691W 874		16 mai 1990
1691W 875		17 mai 1990
1691W 876		18 mai 1990
1691W 877		27 novembre 1990
1691W 878		28 novembre 1990
1691W 879		29 novembre 1990
1691W 880		30 novembre 1990
1691W 881 - 890	Année 1991.	1991
1691W 881		19 février 1991
1691W 882		20 février 1991
1691W 883		21 février 1991
1691W 884		16 avril 1991
1691W 885		17 avril 1991
1691W 886		15 octobre 1991
1691W 887		16 octobre 1991
1691W 888		18 octobre 1991
1691W 889		18 octobre 1991

COUR D'ASSISES DES ARDENNES

1691W 890		22 octobre 1991
1691W 891 - 902	Année 1992.	1992
1691W 891		22 octobre 1992
1691W 892		22 octobre 1991
1691W 893		10-11 février 1992
1691W 894		17 février 1992
1691W 895		20 février 1992
1691W 896		20 février 1992
1691W 897		20 février 1992
1691W 898		7 avril 1992
1691W 899		9 avril 1992
1691W 900		10 avril 1992
1691W 901		8 octobre 1992
1691W 902		14 octobre 1992
1691W 903 - 918	Année 1993.	1993
1691W 903		9 mars 1993
1691W 904		9 mars 1993
1691W 905		13 mars 1993

COUR D'ASSISES DES ARDENNES

1691W 906	13 mars 1993
1691W 907	16 mars 1993
1691W 908	17 mars 1993
1691W 909	18 mars 1993
1691W 910	18 mars 1993
1691W 911	19 mars 1993
1691W 912	23 juin 1993
1691W 913	25 juin 1993
1691W 914	25 juin 1993
1691W 915	25 juin 1993
1691W 916	25 juin 1993
1691W 917	25 juin 1993
1691W 918	29 juin 1993